

**SYNDICAT MIXTE DU SCOT LOIRE CENTRE**

En Communauté de Communes de Balbigny

6 Rue du 8 Mai – BP 13 – 42510 BALBIGNY

Tel : 04 77 27 61 81 – Fax : 04 77 27 29 61

**COMPTE RENDU**

**COMITE SYNDICAL**

**du 23 Septembre 2014 à 9H30 à BALBIGNY**

**Présents :** Mmes Brigitte BRATKO, Véronique CHAVEROT, Sylvie ROBERT.

MM. Alain BERAUD, Georges BERNAT, Michel BRUN, Ludovic BUISSON, Pierre COLOMBAT, Hubert COUDOUR, Paul DELOIRE, Julien DUCHE, Robert FLAMAND, Jean-Michel MERLE, Christian MOLLARD, Lucien MOULLIER, Jean-François NEYRAND, Jean-Luc POYADE, Marc RODRIGUE, Hubert ROFFAT, Jean-Pierre TAITE, Jean-Claude TISSOT, Pascal VELUIRE.

**Excusés :** Mmes Simone COUBLE, Denise MAYEN.

MM. Marcel GEAY, Jean-Paul JUSSELME, Bernard MIOCHE.

**Pouvoirs de :**

- Monsieur Bernard MIOCHE à Monsieur Lucien MOULLIER,
- Monsieur Jean-Paul JUSSELME à Monsieur Jean-François NEYRAND.

Monsieur le Président ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux membres du Comité Syndical.

Madame Sylvie ROBERT est nommée Secrétaire de Séance.

La liste des pouvoirs est validée (2 au total). 22 délégués sont présents à l'ouverture de la séance. Considérant que le quorum est atteint, l'assemblée peut délibérer.

Le compte-rendu du comité syndical Mixte du SCOT Loire Centre du 8 Juillet 2014 n'amène aucune remarque. Il est adopté à l'unanimité.

**Rappel de l'ordre du jour :**

1. Modalités de poursuite du travail d'élaboration du SCOT Loire Centre jusqu'à fin 2014
2. Présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) débattu en Comité syndical le 10 Mars 2014
3. Questions diverses

En préalable au 1<sup>er</sup> point de l'ordre du jour, Monsieur le Président signale qu'il a bien pris note des remarques d'un certain nombre de délégués et demande de bien vouloir excuser le Syndicat d'avoir provoqué cette réunion du Comité syndical dans des délais très courts. Il est précisé qu'un planning de réunions a été établi et sera présenté pour que chacun puisse se rendre le plus disponible possible jusqu'en fin d'année 2014.

## SYNDICAT MIXTE DU SCOT LOIRE CENTRE

En Communauté de Communes de Balbigny

6 Rue du 8 Mai – BP 13 – 42510 BALBIGNY

Tel : 04 77 27 61 81 – Fax : 04 77 27 29 61

### **1 – Modalités de poursuite du travail d'élaboration du SCOT Loire Centre jusqu'à fin 2014**

#### **En préambule, sont rappelés des éléments de contexte de l'étude :**

- Délibération en Décembre 2011 prescrivant l'élaboration du SCOT Loire Centre.
- Objectif à atteindre avant les élections : élaboration d'un projet de PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables) à léguer au Comité syndical suivant.
- Objectif final : un document SCOT approuvé fin 2016 car, au 1<sup>er</sup> janvier 2017, la loi indique que les règles de constructibilité limitée s'appliqueront dans tous les territoires qui ne sont pas couverts par un SCOT applicable. Ainsi, les documents d'urbanisme ne pourront plus rendre des terrains constructibles sans autorisation de la Préfète.

Au cours de l'année 2012, plusieurs rencontres avec chacun des 7 EPCI ont été organisées pour expliquer ce qu'était un SCOT.

L'année 2013 a été marquée par la production d'un diagnostic et la définition d'enjeux au cours du 1<sup>er</sup> semestre. Des commissions techniques mais également des groupes d'élus ont travaillé sur un certain nombre de thèmes. Un Comité de pilotage a réuni les Personnes Publiques Associées (PPA) pour présenter le résultat de ce travail en avril 2013.

La 2<sup>ème</sup> partie de l'année 2013 a été consacrée à l'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), avec à nouveau l'organisation de commissions techniques, des séminaires d'élus, un groupe de travail élus sur le sujet des polarités. Deux Comités de pilotage supplémentaires ont permis d'échanger avec les PPA sur ce projet : le 1<sup>er</sup> sur le plan détaillé du PADD et un 2<sup>nd</sup>, qui a été demandé par les PPA avant qu'un débat ne soit organisé en Comité syndical, sur un projet de PADD rédigé. Une nouvelle rencontre avec chacun des 7 EPCI a de nouveau eu lieu pour expliquer et échanger sur le contenu du PADD avant débat en Comité syndical.

Il est rappelé que le PADD ne fait pas l'objet d'une délibération l'approuvant mais un débat sur les orientations qui y sont inscrites doit être conduit. Un délai de 4 mois doit être respecté entre le moment où le Comité syndical engage ce débat et le moment où le dossier SCOT est approuvé. Un débat a été engagé en Comité syndical le 10 Mars 2014. Le document continue de s'élaborer et le PADD peut, à tout moment, être modifié ou précisé.

A la suite des élections, un nouveau comité syndical a été installé. Une 1<sup>ère</sup> réunion d'échange, où ont été conviés tous les maires, a eu lieu le 30 Juin à l'Equi'Forum de Feurs pour présenter la démarche SCOT, le diagnostic et les enjeux identifiés sur Loire Centre.

Le bureau syndical a souhaité reprendre contact avec l'administration d'Etat. Deux Rendez-vous avec Madame la Préfète ont eu lieu (23 et 30 juillet 2014). Elle a formulé la demande expresse d'une association et d'une collaboration plus étroite dans l'élaboration du dossier avec des instances spécifiques à mettre en place : un comité technique bien établi qui permette aux administrations de s'exprimer sur le dossier en amont des discussions entre élus.

Ce contexte a amené le Bureau syndical à reconsidérer le programme prévu d'ici à la fin de l'année.

#### **Les principes d'échanges proposés par le Bureau syndical jusqu'en fin d'année 2014 sont présentés et débattus :**

- ***Considérer que le PADD débattu le 10 Mars 2014 est une 1<sup>ère</sup> base de travail pour avancer sur l'élaboration de ce dossier*** : à partir des orientations inscrites dans ce document, il faut avancer sur l'écriture de la partie réglementaire, préciser et décliner les grandes orientations générales du PADD dans le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO).

## SYNDICAT MIXTE DU SCOT LOIRE CENTRE

En Communauté de Communes de Balbigny

6 Rue du 8 Mai – BP 13 – 42510 BALBIGNY

Tel : 04 77 27 61 81 – Fax : 04 77 27 29 61

Il est précisé que les administrations sont d'accords avec la plupart des principes inscrits dans le PADD, principes assez généraux et conformes à la loi, mais sont dans l'attente de précisions sur l'application territoriale concrète.

### - **Engager en parallèle deux phases :**

. Une phase d'échanges, à travers l'organisation de séminaires, entre les membres du comité syndical et les Personnes Publiques Associées (PPA) sur le PADD débattu en mars 2014 et sur l'évaluation environnementale.

Cette évaluation, obligation réglementaire dans l'élaboration d'un SCOT, accompagnera tout le processus d'élaboration du document SCOT et apportera un éclairage sur les impacts environnementaux du projet établi.

Cette phase d'échanges permettra aux délégués de prendre connaissance, en direct, des observations formulées par les Personnes Publiques Associées (PPA)

. Une phase de travail technique avec les PPA pour alimenter le travail de projet politique des élus, l'objectif étant d'avoir des « pistes » de travail sérieuses pour que l'année 2015 soit consacrée à la rédaction de la partie réglementaire que représente le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO).

Concernant la configuration de ces séminaires, monsieur le Président précise qu'il y a eu, au sein du Bureau syndical, des hésitations. L'une des hypothèses envisagées consistait à inviter tous les maires mais cela représentait beaucoup de monde. Les délégués du Comité syndical représentent l'ensemble des collègues de chacune des Communautés de communes membres et cette configuration permet un échange plus facile et spontané.

Monsieur TAITE est assez partagé sur le fait de n'inviter que les membres du Comité syndical. Pour les délégués de cette instance, le dossier SCOT est déjà quelque chose de compliqué. Pour les élus qui ne suivent pas du tout ce travail, ça l'est encore plus. Il serait donc préférable d'inviter les 93 Maires pour qu'ils assistent aux échanges qui auront lieu en direct.

Epures précise qu'en fin d'année, il était proposé un retour auprès des EPCI mais cela peut être envisagé en présence de l'ensemble des maires.

Pour monsieur TAITE, rapporter les discussions qui vont avoir lieu dans ces séminaires ne donnera qu'une impression générale. La façon dont les PPA appréhendent les choses, il n'y a que quand ils l'expriment que les élus peuvent bien comprendre où se situe le débat. Le fait d'aller dans les EPCI ne remplace pas cette confrontation directe.

Pour monsieur NEYRAND, il est important de rester dans un cadre juridique. Il est impossible de diriger des regroupements de collectivités avec la totalité des gens : maires, conseillers municipaux... et pour finir les électeurs. Il faut travailler dans un groupe normal de direction du SCOT, c'est à dire le comité syndical, et dans le même temps, communiquer auprès des élus avec une note sommaire présentant le programme de travail retenu et leur expliquant qu'il y a aura une réunion qui sera organisée en janvier. Elle doit être une réunion d'information et non pas un échange sur les décisions que le Comité syndical a à prendre. L'ensemble des Maires serait à inviter ainsi que les PPA. Ce choix est à faire dans un souci d'efficacité mais cela ne veut pas dire que le Syndicat ne communique pas sur ce qu'il fait.

Ce qui inquiète Monsieur TAITE, c'est d'arriver au bout d'un processus sans que les maires ne se sentent informés. Peut-être le Syndicat pourrait-il communiquer par le biais d'une lettre ?

## SYNDICAT MIXTE DU SCOT LOIRE CENTRE

En Communauté de Communes de Balbigny

6 Rue du 8 Mai – BP 13 – 42510 BALBIGNY

Tel : 04 77 27 61 81 – Fax : 04 77 27 29 61

Madame ROBERT partage ce qui a été dit mais rappelle qu'il y a aussi les conseils communautaires où, en tant que délégués du Comité syndical, il est possible de communiquer sur l'avancement du SCOT de manière intermédiaire.

Monsieur RODRIGUE regrette que le ressenti qu'il a eu, en participant aux réunions de Juillet 2014 en Préfecture, l'ensemble des élus ne le ressentent pas au travers d'un simple compte rendu. Les Personnes Publiques Associées (PPA) ont une vision du développement du territoire Loire Centre qui n'est pas la nôtre. Cela fait effectivement beaucoup de monde à inviter mais il faudrait trouver une solution qui permette de leur communiquer ce ressenti.

L'ensemble des délégués reconnaît l'intérêt d'une rencontre entre les 93 maires et les PPA mais la question qui a fait débat est la suivante: Cette réunion doit-elle avoir lieu avant ou après les 3 séminaires projetés ?

Pour monsieur NEYRAND, il serait plus judicieux de la faire en janvier de manière à, d'abord, désamorcer les problèmes rencontrés avec les PPA. Il y a un certain nombre de sujets sur lesquels l'Etat peut évoluer. Une confrontation directe avec les 93 Maires, sans avoir amélioré la relation que le Syndicat entretient avec eux, risque de faire émerger des problèmes qu'il sera difficile de gérer derrière. Le Syndicat doit travailler avec les PPA sur le PADD, voir les problèmes sur lesquels il y a des évolutions à apporter, enclencher des solutions pour lever une partie de leurs objections et rétablir une certaine confiance. A partir de ce moment-là, cela vaut le coup de travailler avec tous les maires. Par contre, si aucune solution n'est trouvée, alors effectivement, le syndicat sera dans l'affrontement et fera partager les problèmes rencontrés. Le syndicat recommence à travailler avec les services de l'Etat donc il est ennuyeux de les replonger dans un système risquant de bloquer les discussions avec eux.

Pour Monsieur Bernat, le SCOT est vu par la plupart des élus comme une contrainte d'aménagement à l'échelle communale donc il y aura toujours une part d'affrontement. On ne peut pas l'éviter puisque le SCOT est, quelque soit la solution envisagée, une contrainte. Le syndicat a donc intérêt à travailler avec l'Etat pour trouver un consensus. S'il n'y arrive pas, alors il faudra mobiliser l'ensemble des Maires.

Tout l'enjeu va, effectivement, être de faire évoluer la vision de l'Etat et un peu celle des élus du syndicat vers quelque chose d'acceptable pour tous mais le SCOT va, tout de même, être un document dans lequel il va y avoir de la contrainte.

Pour Monsieur ROFFAT, le syndicat doit de l'information aux Maires mais travailler avec tous, dès le début, va être contre-productif.

Monsieur TAITE l'entend mais il faut trouver une source d'information : envoyer les comptes rendus des comités syndicaux à tous les Maires, faire une lettre du SCOT ou autres. Il propose un envoi des comptes rendus à tous les présidents d'EPCI en charge de les rediffuser à tous les maires.

Madame BOMBENON signale que les comptes rendus sont mis systématiquement en ligne sur le blog du syndicat. Tout le monde y a donc accès mais il y a un décalage parfois important entre le comité syndical et la mise en ligne du compte rendu car ce dernier est approuvé au comité syndical suivant.

## SYNDICAT MIXTE DU SCOT LOIRE CENTRE

En Communauté de Communes de Balbigny

6 Rue du 8 Mai – BP 13 – 42510 BALBIGNY

Tel : 04 77 27 61 81 – Fax : 04 77 27 29 61

Monsieur NEYRAND propose donc un relevé de décision assez simple qui pourrait être diffusé rapidement (relecture entre membres du Bureau syndical avant envoi aux Présidents des EPCI, à charge pour eux de le rediffuser aux Maires de leur Communauté de communes).

Cette proposition est actée.

Une lettre du SCOT pourra également être éditée en fonction des besoins. De même, s'il y avait une demande particulière exprimée par un EPCI, le syndicat pourrait être amené à intervenir.

Ainsi, l'ensemble des élus sera informé et les délégués pourront faire remonter au syndicat les questions qui s'exprimeront.

Au 2<sup>ème</sup> séminaire, sont invités le Bureau d'études en charge de l'évaluation environnementale et la DREAL. Le Bureau d'études a d'ores et déjà pris connaissance du diagnostic, il exprimera quels sont pour lui les enjeux environnementaux, les éléments manquants... à partir d'une note de synthèse. Elle sera transmise pour information, en préalable à la réunion, à la DREAL et aux délégués pour des échanges plus intéressants.

Madame BOMBENON signale qu'un contact avec l'autorité environnementale a été établi, le principe et la date du 13 octobre leur convient. L'heure et le lieu reste à préciser.

Une réunion des Maires ruraux ayant lieu ce même jour à Poncins à 18h, ce 2<sup>ème</sup> séminaire se déroulera également à Poncins à 14H30.

Le 3<sup>ème</sup> et dernier séminaire prévu en décembre a pour objectif de faire la synthèse du travail réalisé sur les thèmes à approfondir dans le PADD. Le 9 décembre, date à laquelle est proposée l'organisation de ce dernier séminaire de l'année 2014, une Commission Départementale de la Consommation des espaces Agricoles (CDCEA) est présidée par Madame la Préfète. Pour cette raison, le séminaire est repoussé au Mercredi 10 décembre à 9h30.

Concernant la présentation qui est faite de la phase de travail technique et de travail politique, monsieur NEYRAND intervient car il constate une évolution importante vis-à-vis de la réunion du 10 décembre telle qu'elle avait été souhaitée par le Bureau. Le syndicat doit mettre en route rapidement les Groupes de Travail (GT) pour que les élus échangent sur les quatre sujets proposés. Ensuite, les GT élus doivent rendre compte de leurs travaux au comité syndical, qui est l'organe de décision. Il faudra peut-être plusieurs réunions du GT élus sur les sujets proposés pour faire évoluer les choses. Donc, s'ils commencent le 2 décembre, cela pose un problème. Il est gênant d'inviter tous les maires le 10 décembre, à l'occasion du dernier séminaire, parce que les GT élus n'auront pas eu le temps de rendre compte de leurs travaux au comité syndical qui doit en débattre pour arriver au séminaire avec des réponses claires à la fois pour les Maires et les Personnes Publiques Associées. Les GT élus ne sont pas décisionnaires, ils sont là pour essayer de donner la vision politique au comité syndical.

Pour monsieur TAITE, le thème à aborder en priorité est la multipolarité. Il serait important que tous les délégués soient présents pour ce sujet.

Après débat, il est convenu de :

- programmer les comités techniques assez rapidement pour conserver un temps suffisant et nécessaire au débat politique,
- avancer le GT élus polarité sur le mois d'octobre, en 1<sup>er</sup> sur la liste des sujets à aborder,

## **SYNDICAT MIXTE DU SCOT LOIRE CENTRE**

En Communauté de Communes de Balbigny

6 Rue du 8 Mai – BP 13 – 42510 BALBIGNY

Tel : 04 77 27 61 81 – Fax : 04 77 27 29 61

- convier aux groupes de travail élus tous les délégués du Comité syndical, ce qui permettra de gagner du temps,
- se laisser la possibilité d'inviter des Personnes Publiques Associées à ces groupes de travail élus sur demande des élus.

Le 1<sup>er</sup> groupe de travail élus sur les polarités est donc fixé pour le 20 Octobre à 18H dans la configuration du Comité syndical. Les autres dates proposées sont maintenues et les délégués s'entendront sur d'autres dates en fonction de ce qui résultera des groupes de travail et des besoins qui s'exprimeront.

### **2 – Présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) débattu en Comité syndical le 10 Mars 2014**

Monsieur le Président rappelle l'objectif de cette présentation : l'information des délégués sur les travaux conduits par le précédent comité syndical avant d'aller au séminaire d'échanges avec les Personnes Publiques Associées prévu le 6 octobre prochain.

Epures présente le projet de PADD : rappel des dynamiques, de l'orientation principale et des trois axes de travail retenus.

Le sujet sur les polarités fait débat et montre l'importance du travail à engager. Néanmoins, le PADD sera présenté en l'état pour entendre précisément ce que les Personnes Publiques Associées en pensent.

### **3 – Questions diverses**

#### **Avis du syndicat sur les PLU**

Il est rappelé que le syndicat est sollicité pour des avis à donner sur les documents d'urbanisme. Le Comité syndical a donné délégation au Président pour rendre ces avis au nom du syndicat après consultation de la Commission d'analyse des documents d'urbanisme.

Le Syndicat a été sollicité pour formuler un Avis sur :

- le Projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) arrêté de la commune de Régny,
- le Projet de PLU arrêté de la commune de Saint-Georges-de-Baroille.

La Commission d'Analyse des Documents d'Urbanisme (CADUR) s'est réunie le 23 Juillet 2014 avant que monsieur le Président formule l'avis du Syndicat dans le cadre de sa délégation.

Monsieur le Président rend compte au Comité syndical des avis qui ont été rendus depuis le dernier comité syndical :

- Pas d'observations particulières formulées sur le projet de PLU de Régny : ambition démographique cohérente par rapport au niveau de services et d'équipements de la commune, extension urbaine sur les terrains agricoles largement revue à la baisse et prise en compte des enjeux identifiés sur le centre bourg en matière de renouvellement urbain.

## **SYNDICAT MIXTE DU SCOT LOIRE CENTRE**

En Communauté de Communes de Balbigny

6 Rue du 8 Mai – BP 13 – 42510 BALBIGNY

Tel : 04 77 27 61 81 – Fax : 04 77 27 29 61

- Des observations ont été formulées sur le projet de PLU de Saint-Georges-de-Baroille : urbanisation diffuse permettant d'envisager une densification du centre-bourg sans consommer de foncier agricole et sans impact dommageable sur les perceptions que l'on a sur le centre-bourg (absence de document d'urbanisme jusqu'à présent). Néanmoins, l'ambition d'une croissance démographique jugée importante au regard de l'état d'avancement des travaux du SCOT, sur une commune à dominante résidentielle et très peu équipée.

### **Contribution du Conseil général sur le projet de PADD du SCOT Loire Centre**

Le Syndicat a reçu une contribution du Conseil général sur le projet de PADD. Elle est distribuée en séance pour bonne information. Le Conseil général pourra s'exprimer le 6 octobre prochain sur son contenu.

**FIN DE SEANCE**